

Commune d'Allemont

Compte rendu de la réunion du 12 décembre 2008

Présents :

Secteur de la Combe Gibert

1 - le risque avalancheux

L'approche ayant conduit au nouveau zonage de l'avalanche de la Combe Gibert s'est basé sur l'analyse et la synthèse des documents suivants :

- la CLPA Oisans Grandes Rousses, 2002
- l'étude de risques d'avalanche à la Combe Gibert, service RTM avec ASI, 2001, qui a servi au zonage du projet PPR porté à connaissance le 30 avril 2004.
- le diagnostic du risque d'avalanches sur la Combe Gibert, TORAVAL, 2007, réalisé à la demande de la commune
- le guide "construire en montagne, la prise en compte du risque d'avalanche" mai 2004 MEDD et METLTM

Le mode opératoire suivi a été le suivant :

- 1 - Report des enveloppes schématiques des arrivées constatées des avalanches historiques
- 2 - Report des enveloppes des pressions d'impact développées sur un obstacle à 25 et 30 Kpa d'après les données de Toraval
- 3- Prise d'une marge de sécurité par rapport à ces enveloppes, en considérant
 - les travaux de protection individuels à apporter aux bâtiments existants,
 - le principe de stratégie exposé dans l'étude Toraval page 79 : « soustraire le plus possible les nouveaux bâtiments projetés de l'emprise des avalanches menaçantes »
 - l'examen mené sur les différentes stratégies de protection et en particulier le fait que un ouvrage de déviation situé au sommet de cône associé à une plage de dépôt ne s'avèrerait pas totalement efficace

Ces critères ont conduit au tracé des aléas en utilisant le report des pressions d'impact, l'intensité étant le critère principal (voir carte jointe):

Puis la grille jointe a été utilisée pour transposer les aléas en zonage réglementaire avec quelques rectifications de tracés, notamment en bordure gauche de l'avalanche, justifiés par la topographie.

Il est ainsi délimité :

une zone rouge, RA inconstructible, dont l'occupation du sol est réglementée

une zone bleue Ba1, constructible avec les prescriptions

une zone bleue Ba0 ne comportant que des mesures de sauvegarde (évacuation ou confinement).

2 - le risque torrentiel

L'étude hydraulique Géo-Plus de mars 2006 réalisée sur différents systèmes torrentiels et en particulier le torrent de Combe Gibert indique une divagation très probable des écoulements sur la parcelle 181, au vu du manque de chenalisation marqué du torrent dans sa partie inférieure qui se transforme en plusieurs petits ruisseaux présentant des faibles gabarits et des angles droits.

La quasi totalité des terrains en amont de la route, et notamment la parcelle 181, est classée en aléa fort d'écoulements torrentiels

3 - zonage réglementaire multirisque

La superposition des risques avalancheux et torrentiels conduit au zonage réglementaire du secteur de la Combe Gibert qui se décompose en :

Tous les terrains en amont de la route sont inconstructibles (zonage RA ou RT ou RT,A)

En aval de la route, outre la présence du classement Bi' (inondation générale en pied de versant) une petite zone Ba1 subsiste (constructible avec prescriptions) ainsi qu'une zone plus grande Ba0 ne comportant quant à elle que des mesures de sauvegarde

4 – Recommandations

Le PPR porté à connaissance, réalisé avec l'apport de ASI (Avalanche Service International), l'étude de TORAVAL, et les observations de terrain de tous les intervenants concluent à la nécessité de réaliser des travaux de protection passive consistant à maîtriser les écoulements torrentiels et à confiner les écoulements avalancheux.

secteur de Bâton

Pour les 2 bâtiments, confirmation des aléas indiqués sur le PPR porté à connaissance : avalanche en aléa faible (A1) et aléa faible d'inondation par la romanche (I').

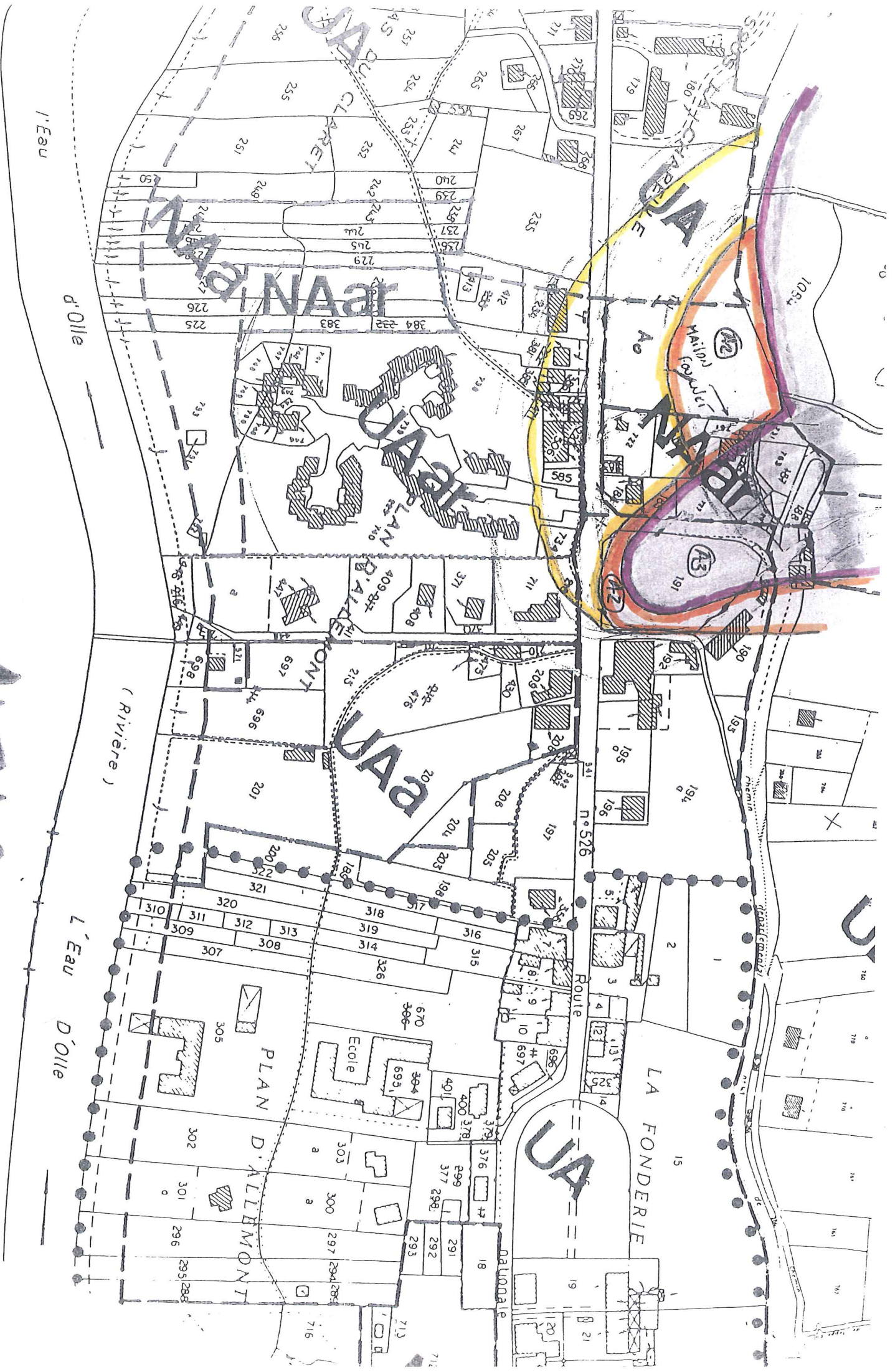
Le zonage réglementaire classera cette zone en Ba1 et Bi'

lac de Belledonne emplacement d'un refuge

Demande formulée par la commune sur une éventuelle construction d'un refuge autour du lac de Belledonne. Dans ce cas précis, et pour ne pas zoner tous les secteurs de haute montagne avec la même précision que pour les secteurs urbanisés, un avis ponctuel sera donné.

	Cartographie et expertise	Pression de référence (impact)	Construction et urbanisme	Dommages aux structures	Demande de protection préventive (DPP)
Aléa fort A3	<u>Avec CLPA disponible :</u> - avalanches localisées reconnues (couleurs violette et orange) avec possibilité d'emprise plus étendue selon les observations et les enquêtes complémentaires de l'expert ; - zones présumées avalancheuses (hachures violettes ou oranges) <u>Sans CLPA :</u> observations et enquête de l'expert, zones sans informations précises au débouché de couloirs avalancheux reconnus	Supérieure à 30 kPa	Zone non constructible, sauf ouvrages nécessaires au fonctionnement des équipements de services publics. Augmentation de la vulnérabilité des personnes et des biens existants : aucune.	Importants. Destruction totale ou très importante.	Compliquée et trop coûteuse
Aléa moyen A2	<u>Avec CLPA disponible :</u> - zones présumées avalancheuses (hachures violettes ou oranges) - effet de souffle des aérosols de neige poudreuse avec zonage spécifique CLPA <u>Sans CLPA :</u> - zones sans informations précises au débouché de couloirs avalancheux reconnus, - écoulement de neige dense en phase d'arrêt, - effet de souffle des aérosols de neige poudreuse - phénomènes localisés (purge de talus, petits versants raides <50m, ...)	Comprise entre 1 et 30 kPa	- Zone constructible avec protections individuelles ou protections collectives (tourne, digues...) - Tout ouvrage nécessaire au fonctionnement des équipements de services publics. Augmentation de la vulnérabilité des personnes et des biens existants : possible après réalisation d'ouvrages de protection.	Importants à faibles.	Possible mais étude nécessaire (réalisation, coût, emprise...)
Aléa faible A1	Effet de souffle léger, phénomènes localisés de faible ampleur (purge de talus < 5m de hauteur)	Inf à 1 kPa	Zone constructible, prescription à l'échelle du bâtiment, sans ouvrage de protection déporté nécessaire.	Faible ou très faible endommagement.	Possible et facilement réalisable (surcoût modeste)

ALTS



MAIRIE DE CHARENTAIS
D'ALLIEMONT
ZONAGE

